

Projet d'extension de l'EMS Pré-de-la-Tour à Pully

La Municipalité prend une mesure d'apaisement de la situation et n'adressera pas de résiliation des baux de l'immeuble Place Neuve 4.

Le projet d'extension de l'EMS Pré-de-la-Tour à Pully, envisagé à l'horizon 2021, a suscité de vives inquiétudes. C'est plus précisément la perspective, rendue nécessaire par le projet, de devoir résilier les baux à loyer de plusieurs personnes âgées qui est à l'origine des réactions entendues.

L'intention de la Municipalité a visiblement été mal comprise par certains, ou interprétée dans un sens très éloigné du but recherché par d'autres.

Dans un souci d'apaisement et pour poursuivre le développement du projet de la Fondation Pré-Pariset dans un climat serein, la Municipalité a décidé de ne pas adresser de résiliation des baux aux locataires concernés.

Pour autant, le projet reste pertinent et a d'ailleurs reçu un accueil favorable du chef du Département de la Santé et de l'Action Sociale, Monsieur Pierre-Yves Maillard, et des services de l'Etat concernés, lors d'une récente rencontre à ce sujet.

Le projet évoluera toutefois avec une variante intégrant la création de logements protégés sur le site, qui pourront être proposés aux habitants actuels de l'immeuble présents au début des travaux et qui rempliront les conditions pour ce type d'hébergement. En tout état de cause, des solutions acceptables pour tous seront garanties.

Comme déjà dit, l'échéance des travaux ne devrait pas intervenir avant trois à quatre ans, sous réserve des décisions du Conseil d'Etat.

Pully, le 23 octobre 2017 - La Municipalité

Renseignements complémentaires :

Ville de Pully - Gil Reichen, Syndic - Direction de l'administration générale, des finances et des affaires culturelles, 021 721 31 46